



Mars 2024

Informations aux habitants de Curtilles

Annnonce de travaux de l'AECLC par cracking (canalisations d'eau potable)

Suite à la rupture de la conduite d'eau à Pâques 2023, des travaux de réfection de la conduite d'eau doivent être entrepris par l'AECLC.

Ces travaux s'effectueront avant ceux de la réfection de la route (voir point suivant). Les machines de ce chantier seront stationnées prochainement de manière sécurisée sur la place devant le collège.

Les travaux débuteront le 25.03, leur durée est prévue jusqu'en juillet.

Une circulation alternée avec des feux sera nécessaire par moments. Les éventuelles courtes coupures d'eau seront signalées par l'AECLC directement aux propriétaires concernés.



Le Chemin du Carroz sera fermé à la circulation durant les vacances de Pâques en raison de la pose de l'enrobé, en suivi de la pose de conduites. Merci de votre compréhension !

Réfection de la route principale avec zones de 30 km/h

La mise à l'enquête publique du chantier de la route en traversée du village va être lancée prochainement. La nouveauté de ce dossier consiste en la proposition de zones 30 km/h sur les Chemins à l'intérieur du village (zones Prévondens, Carroz, Collège, Biolles, Crêt des Biolles et Scie).

Les arrêts de bus seront dotés d'abris et des zones de 30 km/h dans ce secteur sur la route principale devront permettre - là aussi - de sensibiliser les conducteurs à une vitesse adaptée.



Du nouveau pour les propriétaires :

Pompe à chaleur (Air-Eau) - PAC :

Comme pour les panneaux solaires, le remplacement d'un chauffage au mazout ou au gaz par une PAC ne nécessitera plus de passer par un dossier complet déposée au canton s'il n'y a pas d'autres transformations associées. Un formulaire spécifique est disponible sur le site internet de la commune. Toutefois, il faut le transmettre à la Municipalité et les travaux ne pourront pas débuter avant la décision de la Commune.



Arbres :

Une loi récente oblige les communes à mettre à l'enquête la coupe d'arbres sur son territoire si leur dimension entre dans les critères du Règlement communal des arbres. Un formulaire spécifique est à disposition sur le site Internet de la commune. Merci de l'utiliser pour vos demandes.



Réservez la date :

Le coup de balai communal aura lieu le matin du samedi 4 mai 2024 !

Des informations détaillées suivront.



La Municipalité